

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2013 à 20 heures.

Date de la convocation : **5 février 2013**

Date d'affichage : **5 février 2013**

Présents : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Robert SEVE, Gilles DONGUY, Françoise BILLOUD, et Eric GUILLERMIN

Absents excusés : Elodie LELARDOUX, Michèle DANANCIER et Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Elodie LELARDOUX donne pouvoir à Gilles DONGUY
Michèle DANANCIER donne pouvoir à Jean-François NALLET
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Jean-François NALLET

Les comptes rendu des réunions du 24 octobre et 12 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-François NALLET rappelle les différentes étapes passées dans la procédure de révision du PLU. L'enquête publique est terminée. Le commissaire a rendu son rapport avec un avis favorable. JF Nallet informe des aspects du document d'urbanisme qui ont fait l'objet de remarques de la part de la population à l'occasion de l'enquête. La commission d'urbanisme s'est réunie pour les examiner.

Un document retrace en détail les avis des personnes publiques associées ainsi que les requêtes des particuliers figurant au rapport du commissaire enquêteur, avec pour chaque observation l'avis du commissaire et les propositions de la commission urbanisme.

Le débat s'engage sur chaque requête et précise la proposition de la commune. Ce travail sera approprié et traduit par le bureau d'études d'urbanisme afin de finaliser le PLU pour une discussion et une approbation définitive lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

COMPTE DE RESULTAT ET RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Jean-François NALLET, Maire adjoint :

- Présente aux membres du conseil municipal le compte de résultat 2012 qui s'établit à 32 368,42€ en charges et en produits. Il précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale s'élève à 17 377,18€, les autres produits étant assurés par la participation des familles à hauteur de 6 954,00€ et par la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse à hauteur de 8 007,24€.
- Donne lecture du rapport d'activité 2012 et détaille les effectifs, la participation des familles et la charge annuelle par enfant. Il informe que le prix de revient de l'heure d'ouverture occupée ou non pour 2012 s'élève à 2,41€, et le prix de revient de l'heure enfant réalisée en 2012 à 4,92€. Il rappelle que la participation des familles est basée sur le quotient familial et représente un coût horaire de 0,80€ pour la tranche A et de 1,20€ pour la tranche B.
- Rappelle que le budget primitif pour 2013 s'élève à 32 152 €.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

VALIDE le compte de résultat 2012 et le rapport d'activité 2012 du centre de loisirs.

DEDITE LOGEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE

1°) DEDITE LOGEMENT ECOLE

Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint, responsable des bâtiments, fait part de la lettre de Mademoiselle Mélissa MARGUIN du 20 décembre 2012, informant la commune qu'elle quittera le logement communal qu'elle occupe à l'école en date du 20 mars au plus tard,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la dédite de Mademoiselle Mélissa MARGUIN au 20 mars au plus tard,

DECIDE que la caution lui sera remboursée par certificat administratif après avoir procédé à l'état des lieux,

FIXE le tarif du nouveau loyer mensuel à 300€,

DECIDE de disposer des affiches dans les lieux publics de la Commune afin de faire de la publicité sur la disponibilité de ce logement et éventuellement de passer une annonce sur un site Internet si aucune demande n'est reçue,

AUTORISE le Maire ou les adjoints à choisir les futurs locataires et à signer le nouveau bail, réaliser les états des lieux avec Mademoiselle Mélissa MARGUIN et avec les futurs locataires.

2°) LOGEMENTS DE LA CURE

Isabelle CORSAIN informe que les travaux de remplacement de chaudières ont été réalisés par l'entreprise NEVORET. Les locataires se sont dits très satisfaits de cet investissement qui génère un meilleur rendement énergétique.

ECLAIRAGE PUBLIC : AVANT PROJET DETAILLE LIE A L'ESTHETIQUE DU BOURG

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- ✓ Rappelle les décisions antérieures du conseil municipal concernant les travaux d'embellissement du bourg. Les travaux liés à l'esthétique du bourg consistent à remplacer la desserte aérienne de l'éclairage public par une desserte souterraine avec 25 points lumineux et 11 projecteurs de mise en valeur de points particuliers du village : église, place, puits, mare...
- ✓ Présente les devis de matériel de 2 fabricants, transmis par un courrier du SIEA du 4 février,
- ✓ Informe que suite à la visite sur place des membres du conseil municipal à Chevroux où a déjà été mis en œuvre le matériel LUDEC (luminaire DISCERA et console EVOLIS), et propose de retenir le devis pour l'installation de ce même type de matériel à BENY. Les devis de ces matériels représenteraient à la charge pour la commune une participation de 14 160,80 € au titre de la mise en valeur et 57 668,67€ au titre de l'éclairage public. Pour information, l'installation envisagée permettra la mise en œuvre de décorations de Noël sur une dizaine de points lumineux.
- ✓ Propose un éclairage de couleur blanche et une couleur de peinture gris soutenu sur les mâts,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité les avant-projets détaillés dont le plan de financement suivant :

- Montant des travaux inscrits au programme TTC : 116 500,00 €
(incluant les travaux, la Maîtrise d'Œuvre et une marge pour imprévus)
- Montant HT : 97 408,03 €
- Dépense subventionnable résultant des prix plafonds du Syndicat : 44 390,00 €
- Participation du Syndicat : 26 634,00 €
- Fond de compensation de TVA : 18 036,53 €
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune : 71 829,47 €

CHOISIT la couleur des mâts sur la base d'un gris soutenu,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant cette opération.

ECLAIRAGE PUBLIC : AVANT PROJET DETAILLE MODERNISATION DES POSTES

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- ✓ Précise aux membres du conseil qu'il existe quatre postes d'éclairage public à moderniser : les Jacquets, Pélagey, les Platières et le Bourg.
- ✓ Rappelle la décision municipale de couper l'éclairage la nuit dans l'ensemble du village (de minuit à 6 heures le matin : délibération du 19 décembre 2011),
- ✓ Cette coupure n'est possible que si des horloges astronomiques sont installées. Deux coffrets nécessitent d'être intégralement changés.
- ✓ Présente la proposition de devis faite par le SIEA mettant à charge de la commune une participation de 2 057,83 € pour la modernisation des 4 postes.
- ✓ Donne lecture du plan de financement détaillé,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de la modernisation des coffrets d'éclairage public pour les postes des Jacquets, de Pélagey, des Platières et du Bourg,

ACCEPTE le plan de financement suivant :

• Montant des travaux inscrits au programme TTC : (incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et un marge pour imprévus)	4 600,00 €
• Montant HT :	3 846,15 €
• Dépense subventionnables résultant des prix plafonds du Syndicat :	3 050,00 €
• Participation du Syndicat :	1 830,00 €
• Fond de compensation de TVA :	712,17 €
• Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune :	2 057,83 €

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents concernant cette opération.

DENOMINATION DES VOIES : ACCEPTATION DEVIS

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- Rappelle la délibération du 24 octobre 2012 acceptant le devis de l'entreprise France Emaillerie d'un montant de 3 700 € HT pour l'étude de mise en œuvre de la dénomination des voies et numérotation des maisons ;
- Présente le travail de la commission voirie sur le projet de dénomination des voies communales et donne lecture du devis de l'entreprise France Emaillerie pour la fourniture et pose des panneaux de rue, la fourniture et pose des numéros de maison, la fourniture et pose des plaques de renvois, et cartographie pour un montant de 22 457,90 € HT.
- Précise que la commission a validé le devis, propose que les plaques des places, encore récentes, soient maintenues en l'état et que les numéros de renvois ne soient réalisés que pour deux habitations ;
- Indique que la commission voirie souhaite modifier la dénomination de la voie n° 37 "impasse du Pommier" en "chemin des pommiers",
- Propose à l'assemblée de choisir les différentes couleurs et décors de plaques et de voter à bulletin secret,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE de valider la dénomination de la voie n° 37 en "chemin des pommiers" et le plan définitif des voies,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise France Emaillerie pour un montant de 22 457,90 € HT pour la réalisation des travaux avant le 30 juin 2013.

VOTE à bulletin secret et choisit la couleur « bordeaux » et les chiffres beiges pour les plaques de rues et de maisons avec un liseré simple. Le nom de la commune figurera sur les plaques de rues.

BILAN FINANCIER DU PROJET ECOLE – CENTRE DE LOISIRS

Dominique COLIN rend compte de la gestion financière et budgétaire du projet de construction de l'école et du centre de loisirs.

Il rappelle que le plan de financement prévoyait un montant de travaux de 1 321 643 €TTC et un budget total de 1 543 880 € TTC.

Il commente un tableau de bilan de l'opération et souligne que le chantier a été parfaitement géré financièrement et budgétairement.

Le montant de travaux initial était estimé à 1 105 053 € HT soit un coût de 1 674€ le m² de construction. Le montant final est de 1 116 818 €HT soit une variation d'environ 1%.

Budgétairement, la municipalité avait prévu un prêt relai à court terme de 600 000€ sur 3 ans pour couvrir en trésorerie l'avance de la TVA et des subventions. Le chantier ayant pu être décalé dans son planning sur les 2 années 2011 et 2012, l'autofinancement du budget communal a pu être mobilisé de manière optimale. Au final, seulement 200 000€ ont été mobilisés auprès du Crédit Agricole. Cette somme sera à rembourser d'ici la fin 2013 avec le solde des subventions de l'Etat et le FCTVA.

Le programme d'investissement étant achevé, la commune a engagé une étude des coûts de fonctionnement de ce nouveau bâtiment et notamment de la consommation électrique au regard des efforts réalisés pour un bâtiment de performance énergétique BBC.

REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

Dominique COLIN, maire-adjoint, présente le projet gouvernemental de réforme des rythmes scolaires qui a déjà été débattu en commission des affaires scolaires.

Cette réforme a pour objectif de favoriser la réussite scolaire.

En effet, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde : c'est une source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Les élèves pourraient accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre.

Le projet de décret fixe de nouveaux principes qui devront être mis en œuvre pour la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe maximum 5 h 30 et une demi-journée de maximum de 3 h 30 ; une pause méridienne de 1 h 30 minimum.

L'ajout de 3 h de classe le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes. La Commune peut, avant le 1^{er} mars 2013, faire part au directeur académique de l'éducation nationale de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fond exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes et à en proposer de nouvelles.

Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50€ par élève. Le projet de loi prévoit que les activités socioculturelles périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). L'élaboration de celui-ci doit associer l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'Education.

Nonobstant les ambitions de la réforme, Dominique COLIN, fait état des difficultés d'organisation induites par la réforme. La pause méridienne serait allongée, accroissant le nombre d'heures de

surveillance après le repas. Le temps scolaire se verrait prolongé le soir de près d'une heure jusqu'à 16h30. Il reviendrait à la commune d'organiser ces activités périscolaires avec des animateurs qualifiés en nombre suffisant, soit au moins 5 personnes, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces heures supplémentaires, de 20 à 24 heures par semaine, représentent un coût important en fonctionnement pour la Commune. Le recrutement de ces personnes sera vraisemblablement difficile. Il faut également trouver les espaces dédiés et adaptés à l'exercice de ces activités périscolaires.

En outre, Dominique COLIN informe que le Président du Conseil Général, Rachel MAZUIR, face aux difficultés d'organiser les transports scolaires en 6 mois, a suggéré aux collectivités d'ajourner la mise en œuvre de la réforme.

Conformément à la position de la commission des affaires scolaires, il propose de repousser la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

DECIDE de reporter la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et d'en faire part au prochain conseil d'école, à l'inspection académique et au Département.

OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Dominique COLIN rappelle l'état d'avancement du projet de construction de logements aidés à Bénay. Le permis de construire a été déposé en décembre et le dossier est en passe d'être complété. Son instruction durera 6 mois. Les travaux sont prévus pour commencer en septembre 2013.

Il rappelle le contenu du projet et notamment le bâtiment destiné aux personnes âgées (5 logements et une salle commune).

Il informe que le Conseil général a lancé un appel à projet « HAISSOR » pour les projets qui ont vocation à prolonger le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Cet appel à projet envisage d'aider, pour les projets retenus, d'une part l'investissement et l'équipement d'une salle commune, et, d'autre part, le fonctionnement par l'animation et le suivi avec une association à vocation sociale.

Dominique COLIN informe que le Maire, Isabelle CORSAIN et Patrick BAVOUX et lui-même ont assisté à une réunion au Conseil général le 12 février 2013 où ils ont pu présenter, avec Ain Habitat et l'architecte Thierry Roche, le projet de Bénay et de le confronter aux objectifs du cahier des charges de l'appel à projet HAISSOR.

Il est convenu de travailler avec l'association ADAPA pour élaborer un projet tri partite avec la commune et le bailleur.

Dominique COLIN précise que ce projet d'animation sera à approuver fin mars avant transmission au Département.

COURSE PEDESTRES CANTONALES

La Communauté de Communes du Canton de Coligny a été sollicitée pour financer un projet de challenge intercommunal pédestre qui permettrait de valoriser les coureurs du Canton. La communauté de commune ne s'étant pas dotée de la compétence « sport » demande que la question soit traitée au niveau de chacune des communes.

Georges RODET, maire, expose l'intérêt de valoriser les initiatives qui favorisent le vivre ensemble et qui incite les meilleurs coureurs du canton à courir sur les manifestations locales. Il propose que le principe d'une aide soit envisagé pour soutenir ce Challenge.

Après discussion, le conseil municipal vote un accord de principe pour allouer une subvention à hauteur de 100 €. La décision finale sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

VENTE DE TERRAIN AUX PARTICULIERS DU LOTISSEMENT CLAIR-MATIN

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- Rappelle la demande d'achat de terrain des 4 propriétaires du lotissement « Clair Matin » ;

- Rappelle la décision du conseil municipal du 13 juin 2012 concernant la vente d'une partie des parcelles communales bordant les propriétés du lotissement Clair Matin. Cette vente était consentie au prix de 1 € le m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acquéreurs.
- Indique avoir reçu les quatre propriétaires concernés pour leur faire cette proposition et précise qu'ils ont donné leur accord et ont choisi l'étude notariale chargée des formalités. Il souligne qu'il leur a été précisé qu'une haie d'alignement sera plantée par la commune en bordure de la nouvelle limite de parcelles.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

VALIDE le prix de vente à 1 € le m²,

INDIQUE que la superficie des terrains cédée aux propriétaires, selon le bornage effectué par le géomètre, est la suivante :

- Mme BROUILLON Zakiya et M TEILLARD Christophe : 88 m²,
- Mme RAYNAUD Fabienne et M DUMERY Régis : 360 m²,
- Mme FROMONT Marie-France épouse CHANAL DU BESSET : 110 m²
- Mme et M PERRET Sylvain : 294m².

PRECISE que les frais (notaire, bornage...) sont à la charge des propriétaires,

DESIGNE l'étude notariale MATHIEU-THOLON, notaires à Treffort-Cuisiat (Ain) pour constituer le dossier et rédiger l'acte nécessaire.

ACHAT D'UN LOT DE PIERRES

Patrick BAVOUX, Maire-Adjoint :

- Rappelle les travaux de réalisation d'un muret en bordure de propriété sur le chemin piéton de la voie conduisant au stade. Ce muret serait réalisé en pierres.
- Présente la demande faite par la Commune à un particulier pour l'acquisition d'un lot de pierres dont il n'avait plus d'usage.
- Propose de procéder à cette acquisition pour la somme de 120 €,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de verser la somme de 120 € à M et Mme LELARDOUX Frédéric pour la fourniture de 2 m³ de pierres de taille pour la réalisation du muret.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le mandat correspondant.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE POUR LE BATIMENT GARAVAND

Monsieur le Maire :

- rappelle que le contrat périodique conclu avec le Bureau VERITAS pour la vérification des installations de cuisson, électriques et de gaz du bâtiment Garavand est échu depuis le 31 décembre 2012.
- donne lecture du nouveau contrat de vérification périodique d'une durée de cinq ans, qui comprend les vérifications suivantes :
 - installations de cuisson : 46 € HT / an,
 - installations électriques : 370 € HT / an,
 - installations de gaz : 282 € HT / an,

- précise que le prix est revalorisé à minima selon l'indice ICHT-N

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat proposé par le bureau VERITAS de Bourg en Bresse pour la maintenance périodique des installations électriques, de gaz et de cuisson du bâtiment Garavand avec effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de cinq ans (années 2013 à 2017 incluses)

OPERATION PREMIERE PAGE : SPECTACLE DU 13 AVRIL 2013

Isabelle CORSAIN, Maire-Adjoint :

- Informe que l'opération « première page » aura lieu le 13 avril 2013 à la salle d'évolution de l'école avec la participation du pôle petite enfance de la Communauté de Communes,
- Présente le devis du spectacle « l'oiseau de miel dans le jardin d'Adèle » de la compagnie « Raymond et Merveilles » d'un montant de 516,59 € HT,
- Précise qu'une subvention peut être allouée à hauteur de 50 % par le conseil général au titre du dispositif d'animation pour les bibliothèques « Mots en scène »,
- Informe qu'une quote-part sera demandée à la Communauté de Communes du Canton de Coligny pour sa participation au titre de la politique petite enfance.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le devis de « Raymond et Merveilles » pour un montant de 516,59 € HT

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au titre du dispositif d'animation pour les bibliothèques ;

DECIDE de demander une participation de la Communauté de Communes du Canton de Coligny au titre de la politique « petite enfance ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

AVIS DE NAISSANCE : Nicolas HODIEUX, né le 11 janvier à VIRIAT et domicilié au Bourg

FNACA (PARIS): Le 06 décembre 2012, le Président de la République promulguait la loi officialisant la date anniversaire du cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie. Par courrier du 21 janvier 2013, la décision du conseil constitutionnel est notifiée à la commune : l'article 1^{er} de la loi relative à la reconnaissance du 19 Mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des Combats en Tunisie et au Maroc est reconnu comme constitutionnel.

FERMAGE : Le Maire informe avoir signé une attestation indiquant que les terrains communaux situés près du cimetière et du lotissement Clair Matin, sont désormais mis à la disposition de M. Jacques PERDRIX à la place du Gaec de la Carroronnière.

VISITE BATIMENT GARAVAND : Le 07 février à 14 h, une visite de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public a eu lieu. Quelques remarques ont été formulées. Georges RODET, maire, prépare un dossier pour confirmer la bonne prise en compte de la sécurité dans le bâtiment Garavand et faire lever les réserves de la commission quant à son ouverture au public. La décision finale sera connue le mardi 19 février.

PROJET DE BASSIN DE RETENTION PAYSAGÉ : Dominique COLIN rappelle que la Commune pourrait prétendre à une subvention du Conseil Général à hauteur de 30 % au titre de l'aide aux communes sur la base du dossier présenté sur l'aménagement d'espaces publics et de chemins piétonniers. Il s'agit de déposer un dossier complet avant le 30 juin. Pour cela il est nécessaire de solliciter un paysagiste qualifié pour faire le programme des travaux et le plan sommaire de l'aménagement.

Après discussion, le conseil municipal valide l'idée de réaliser cet ouvrage et à entreprendre dès maintenant les démarches nécessaires.

La commande sera validée lors du prochain conseil.

FLEURISSEMENT : Françoise BILLOUD informe d'un avis de recherche. En effet, les enfants du centre de loisirs périscolaire désirent participer à l'organisation du fleurissement du village cet été.

Ils ont besoin de pots en terre cuite de toutes tailles et de toutes formes.

Si vous souhaitez contribuer à cette action, il est demandé de déposer les pots au centre de loisirs pendant les heures d'ouverture.